Quentin LEPILLIEZ

De: Quentin LEPILLIEZ
Envoyé: vendredi 19 août 2022 16:02
À: Meril DECIMUS
Objet: TR: Révision allégée n°2 PLU Mesnil-Amelot réunion PPA jeudi 7 juillet 15h

De : Florence DEHOULE <f.dehoule@tremblayenfrance.fr>
Envoyé : mardi 5 juillet 2022 21:34
À : Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr>
Objet : Re: Révision allégée n°2 PLU Mesnil-Amelot réunion PPA jeudi 7 juillet 15h

bonjour Monsieur
la Ville de Tremblay ne pourra être représentée lors de la réunion PPA du 7/07 compte tenu du délai trop court de prévenance.
pour autant, après avoir pris connaissance de votre dossier, je tiens à vous préciser que la Ville n'a pas d'observation particulière à émettre quant aux sujets de la révision allégée.

Vous en souhaitant bonne réception et me tenant à votre disposition

Bien cordialement

Tremblay-en-France

Florence DEHOULE
Directrice de l'Urbanisme et du Développement Urbain
Ville de Tremblay-en-France
01 49 63 69 27
f.dehoule@tremblayenfrance.fr

Ce message provient d'un expéditeur externe, soyez vigilant avant de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe

Bonjour madame Dehoule,

Comme convenu suite à notre conversation voici des éléments détaillant les enjeux de la procédure de révision allégée n°2 qui doit faire l'objet d'une réunion des PPA jeudi 7 juillet à 15h en mairie.

Je vous remercie de vous confirmer ou excuser la présence des services de la mairie de Tremblay-en-France.

Bien cordialement,

Quentin Lepilliez
Service Urbanisme
Mairie du Mesnil-Amelot
2, rue du Chapeau
77 990 LE MESNIL-AMELOT
01.60.03.51.18.
01.60.03.60.84.
quentin.lepilliez@lemesnilamelot.fr
www.lemesnilamelot.fr

Le présent message électronique ainsi que toutes ses pièces jointes éventuelles sont établis à titre confidentiel à l'intention exclusive de ses destinataires mentionnés. Sous réserve de tout accord écrit conclu avec la Ville de Tremblay-en-France, ce message ne représente en aucun cas un engagement de la part de cette dernière. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et en supprimer toute trace de votre système informatique ainsi que de ses pièces jointes et en avertir immédiatement l'expéditeur. Sous peine de poursuites pénales, toute utilisation, diffusion, publication ou divulgation, totale ou partielle, de ce message sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation expresse et écrite de son expéditeur.

Quentin LEPILLIEZ

De: Quentin LEPILLIEZ
Envoyé: vendredi 19 août 2022 16:04
À: Meril DECIMUS
Objet: TR: Réunion PPA Révision Allégée PLU n°2 jeudi 7 juillet 15h

De : Elodie MAZIN <elodie.mazin@seineetmarne.cci.fr>
Envoyé : lundi 4 juillet 2022 10:40
À : Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr>
Cc : Delphine DUFEU <delphine.dufeu@seineetmarne.cci.fr>
Objet : Re: Réunion PPA Révision Allégée PLU n°2 jeudi 7 juillet 15h

Bonjour M. LEPILLIEZ,

Suite à la convocation relative à la révision allégée du PLU du Mesmil-Amelot, je vous informe que je ne pourrai pas être présente.
Je vous remercie pour les éléments transmis et après consultation de ces derniers, je n'ai pas de remarque à formuler.

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'excuser lors de cette réunion.
Bien cordialement.

Elodie MAZIN
Chargée d'Etudes
Données et Analyses
Territoriales Direction
Entreprises et Territoires

Indisponible le mercredi

CCI SEINE-ET-MARNE

01 74 60 52 47
elodie.mazin@seineetmarne.cci.fr
1 avenue Johannes Gutenberg SERRIS |
CS 70045
77776 MARNE-LA-VALLEE Cedex 04
seineetmarne.cci.fr

Le ven. 1 juil. 2022 à 11:45, Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr> a écrit :

Bonjour,

Suite à votre demande voici la délibération prescrivant la procédure de révision allégée n°2.

Bien cordialement,

Quentin Lepilliez

Service Urbanisme

Mairie du Mesnil-Amelot

2, rue du Chapeau

77 990 LE MESNIL-AMELOT

01.60.03.51.18.

01.60.03.60.84.

quentin.lepilliez@lemesnilamelot.fr

www.lemesnilamelot.fr

De : Delphine DUFEU <delphine.dufeu@seineetmarne.cci.fr>
Envoyé : mercredi 29 juin 2022 14:47
À : Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr>
Cc : Elodie MAZIN <elodie.mazin@seineetmarne.cci.fr>
Objet : Re: Réunion PPA Révision Allégée PLU n°2 jeudi 7 juillet 15h

A l'attention de M. LEPILLIEZ,

Je fais suite à votre mail d'hier afin de vous confirmer que nous avons bien en notre possession la convocation ainsi que les éléments pour la réunion du 7 juillet prochain.

Je laisse le soin à Mlle MAZIN de vous confirmer ou non sa présence à la réunion.

D'autre part, serait-il possible par retour de mail, de me transmettre la délibération de prescription de la Révision Allégée N°2 ?

Dans l'attente, je vous en remercie par avance.

Bien cordialement,

Delphine DUFEU
Chargée d'Etudes
Données et Analyses Territoriales
Direction Entreprises et Territoires

01 74 60 52 46
delphine.dufeu@seineetmarne.cci.fr
1 avenue Johannes Gutenberg
Serris | CS 70045
77776 - MARNE-LA-VALLEE Cedex 4
seineetmarne.cci.fr

CCI SEINE-ET-MARNE

https://www.seineetmarne.cci.fr/fr/catalogue-2022

Le mar. 28 juin 2022 à 11:46, Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr> a écrit :

Bonjour mesdames,

Nous avons envoyé il y a quelques jours la convocation ci-jointe pour participer à la réunion des Personnes Publiques Associées du jeudi 7 juillet 15h en mairie dans le cadre de Révision allégée n°2 du PLU du Mesnil-Amelot.

L'avez-vous bien reçue et la CCI sera-t-elle représentée par l'une de vous ou un autre collaborateur ?

Bien cordialement,

Quentin Lepilliez

Service Urbanisme

Mairie du Mesnil-Amelot

2, rue du Chapeau

77 990 LE MESNIL-AMELOT

01.60.03.51.18.

01.60.03.60.84.

quentin.lepilliez@lemesnilamelot.fr

www.lemesnilamelot.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et/ou couverts par le secret professionnel et transmis à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en informer son émetteur ou le signaler à cpdp@cci-paris-idf.fr. La CCI Paris-IdF décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié ou encore édité ou diffusé sans autorisation. Si l'objet de ce message est indiqué comme "privé", son contenu est sous la seule responsabilité de son auteur.

Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et/ou couverts par le secret professionnel et transmis à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en informer son émetteur ou le signaler à cpdp@cci-paris-idf.fr. La CCI Paris-IdF décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé, falsifié ou encore édité ou diffusé sans autorisation. Si l'objet de ce message est indiqué comme "privé", son contenu est sous la seule responsabilité de son auteur.

Quentin LEPILLIEZ

De: Quentin LEPILLIEZ
Envoyé: vendredi 19 août 2022 16:05
À: Meril DECIMUS
Objet: TR: Document préparatoires Réunion des PPA Révision Allégée n°2 du PLU du Mesnil-Amelot jeudi 7 juillet 15h

De : GUESSAN Lou <lou.guessan@departement77.fr>
Envoyé : mercredi 6 juillet 2022 17:42
À : Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr>
Cc : BERROD Emmanuel <emmanuel.berrod@departement77.fr>
Objet : RE: Document préparatoires Réunion des PPA Révision Allégée n°2 du PLU du Mesnil-Amelot jeudi 7 juillet 15h

Bonjour Monsieur LEPILLIEZ,

Je vous remercie pour la transmission des pièces.

Veuillez nous excuser car nous ne pourrons pas participer à cette réunion en raison de contraintes d'agendas.

Vous trouverez ci-dessous nos premières remarques :

Nous tenons à souligner la pertinence concernant la préservation de cet espace vert, qui fait partie des rares reliquats naturels en zone bâtie, les zones industrielles et logistiques à proximité étant très majoritairement minéralisées.
Ainsi, le projet de destruction de cet espace vert doit être conjoint à une proposition de plantation arbustive / arborée un minimum consistante dans l'espace qui sera aménagé à côté en UX. En effet, cela permettrait de compenser à minima la suppression de l'espace vert.

Par ailleurs, pourriez-vous, si possible nous transmettre un inventaire faune flore plus précis des 3 parcelles concernées ?

Comme convenu lors de notre échange téléphonique, je vous prie de nous mettre dans la boucle du compte-rendu de la réunion.

Cordialement,

seine 77 &marne
LE DÉPARTEMENT

Lou GUESSAN
Chargée de mission développement territorial
Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires
HOTEL DU DÉPARTEMENT
CS 50377 | 77 010 MELUN CEDEX
tél. : 01.64.14.56.07
SEINE-ET-MARNE.FR

De : Quentin LEPILLIEZ [mailto:Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr]
Envoyé : mercredi 6 juillet 2022 10:17
Objet : Document préparatoires Réunion des PPA Révision Allégée n°2 du PLU du Mesnil-Amelot jeudi 7 juillet 15h

Bonjour,

Dans le cadre de la préparation de la réunion des Personnes Publiques Associées du 7 juillet à 15h relative à la Révision Allégée n°2 du PLU en mairie du Mesnil-Amelot. Veuillez trouver ci-dessous un lien de téléchargement de l'ensemble des pièces complémentaires du dossier.

grosfi.ch/stbmZ6Kv9z7

Par ailleurs, si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à nous confirmer votre présence ou non à la réunion du 7 juillet.

Bien cordialement,

Quentin Lepilliez
Service Urbanisme
Mairie du Mesnil-Amelot
2, rue du Chapeau
77 990 LE MESNIL-AMELOT
01.60.03.51.18.
01.60.03.60.84.
quentin.lepilliez@lemesnilamelot.fr
www.lemesnilamelot.fr

Mairie du Mesnil-Amelot

Actus, sorties, infos pratiques... abonnez-vous à la newsletter du Département de Seine-et-Marne ! Inscription ici.

****
Ce message est la propriété du Département de Seine-et-Marne

Quentin LEPILLIEZ

De: Quentin LEPILLIEZ
Envoyé: vendredi 19 août 2022 16:03
À: Meril DECIMUS
Objet: TR: CMA IDF 77 - Invitation PPA Révision allégée PLU

De : Damien CANTET <damien.cantet@cma-idf.fr>
Envoyé : lundi 27 juin 2022 10:04
À : Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr>
Objet : CMA IDF 77 - Invitation PPA Révision allégée PLU

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21 juin 2022 (AA/QL/2022-69-G), je vous informe de l'absence de la CMA IDF 77 à cette réunion.
Cependant, et au regard du dossier qui nous a été transmis, je vous informe par la même occasion que nous n'avons pas d'observation à vous faire part.

Bien cordialement,

Damien **CANTET**
Chargé d'études en Urbanisme
Tel : 01 64 79 26 16

CMA Île-de-France – SEINE-ET-MARNE
4 Avenue du Général Leclerc, 77000 MELUN
Site Internet – Facebook – Instagram - LinkedIn

75 77 78 91 92 93 94 95
238 000 artisans en Île-de-France !

PASS CMA LIBERTÉ
LE SERVICE GAGNANT POUR VOTRE ENTREPRISE
1 conseiller dédié
2 formalités incluses
3 jours de formation
4 rdv conseils

Quentin LEPILLIEZ

De: Quentin LEPILLIEZ
Envoyé: vendredi 19 août 2022 16:06
À: Meril DECIMUS
Objet: TR: révision allégée n° 2 - réunion des PPA

De : Aline Razafindrajao <arazafindrajao@mitry-mory.net>
Envoyé : jeudi 7 juillet 2022 09:08
À : Quentin LEPILLIEZ <Quentin.LEPILLIEZ@lemesnilamelot.fr>
Objet : révision allégée n° 2 - réunion des PPA

Monsieur,

Merci pour l'envoi des fichiers.
La ville de Mitry-Mory ne pourra malheureusement pas être présente.
Je ne manquerai pas de revenir vers vous si nous avons des remarques à formuler.
Cordialement,

Aline RAZAFINDRAJAO
Mairie de Mitry-Mory
Responsable du service Urbanisme

tél. : 01 60 21 61 27
arazafindrajao@mitry-mory.net
11-13 rue Paul Vaillant Couturier
77290 MITRY-MORY

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

Service Territoires
Adresse postale :
19 rue d'Anjou
75008 PARIS
Tél. : 01 64 79 30 71
territoires@idf.chambagri.fr

Paris, le 5 juillet 2022

COURRIER ARRIVÉ
19 JUIL. 2022
LE MESNIL AMELOT

Monsieur le Maire,
Alain AUBRY
EN MAIRIE
2 rue du Chapeau
77990 LE MESNIL-AMELOT

N/ Réf. 2022_ST_217_BG_ES

Objet : Révision allégée n° 2 du PLU du MESNIL-AMELOT
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 24 juin 2022. Il consiste à :

- supprimer le classement « bâtiment remarquable » d'un corps de ferme dit « La Petite ferme » à l'abandon depuis de nombreuses années afin d'y faire les travaux nécessaires pour le réhabiliter notamment en centre de santé

- supprimer le classement « élément remarquable du paysage » de 3 parcelles en zone UXb car il apparaît que ce classement n'est pas cohérent dans la mesure où elles n'abritent aucune essence particulière à protéger. Par ailleurs, ces espaces verts gênent l'accès à la zone d'activités.

Après étude du dossier, notre Compagnie n'émet aucune remarque, cette révision allégée n'ayant aucun impact sur l'activité agricole.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Bien cordialement

Signé par Christophe HILLAIRET
Signed and certified by yousign